

Question présentée par la députée :

M^{me} Frédérique Perler

Date de dépôt : 12 mars 2020

Question écrite urgente

Point de situation sur le centre fédéral de renvoi

Les autorités ont la volonté de construire en bordure du tarmac de Genève Cointrin un centre fédéral d'attente et de départ (CFA) pour les requérant-e-s d'asile, d'ici 2022. Le lieu devrait héberger jusqu'à 250 requérant-e-s d'asile arrivés depuis peu en Suisse, pour une durée de 140 jours au maximum, dont seront déduits les jours déjà passés dans le centre fédéral de Boudry. La Confédération, le canton de Genève et la Ville du Grand-Saconnex ont en effet signé une déclaration d'intention tripartite portant sur la construction future et l'exploitation par le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) de ce centre en janvier 2016.

Depuis, le Grand Conseil a voté une motion Verte¹ intitulée « Pas de centre fédéral d'attente et de départ à Genève ! » en mars 2019 et l'a transmise au Conseil d'Etat. Comme son nom l'indique, elle invite le gouvernement à renoncer à la construction du centre fédéral d'attente et de départ CFA à Genève.

La majorité du Grand Conseil a été convaincue de la nécessité d'interrompre l'implantation d'un tel centre à Genève, car elle a constaté les conditions inhumaines de son exploitation. Le CFA sera entouré d'une clôture et tout passage sera strictement contrôlé. Selon l'ordonnance fédérale, les requérant-e-s d'asile ne pourront pas sortir en dehors d'horaires prédéfinis (a priori 9h-17h). Les contacts avec la société civile seront limités. Les requérant-e-s d'asile devront déposer leurs papiers d'identité et tous leurs appareils électroniques lors de l'entrée dans le centre. Ce régime de semi-détention et son lot de restrictions aux libertés individuelles imposées à des personnes en procédure d'asile est disproportionné et inacceptable.

¹ <http://ge.ch/grandconseil/data/texte/M02489.pdf>

Comme nous l'indiquions dans l'argumentaire de la motion, derrière l'accélération des procédures de la nouvelle politique d'asile suisse se cache en réalité la volonté de contrôler, de mener les procédures à huis clos, pour finalement renvoyer des personnes dont le seul délit est d'avoir fui les guerres ou la pauvreté. Le CFA est le symbole même d'une politique de non-hospitalité, symbole de l'injustice et de la violence du système d'asile suisse. Si l'on ne s'oppose pas aujourd'hui à ce projet, Genève deviendra la plaque tournante des expulsions en Suisse romande.

Dans sa réponse transmise au Grand Conseil fin mai 2019 (M 2489-B²), le Conseil d'Etat indique qu'« en l'état du projet, la marge de manœuvre du canton est étroite. Tout au plus peut-il intervenir sur des questions liées à la sécurité des lieux, à la scolarisation et à la prise en charge médicale des requérants d'asile, voire sur les horaires de sortie et de rentrée des requérants d'asile dans le centre. » Le projet est donc nullement remis en question, malgré la motion votée par la majorité du parlement genevois, dont l'invite est pourtant extrêmement claire. En conséquence, le Grand Conseil, insatisfait, a renvoyé le rapport à l'expéditeur en septembre 2019 et attend une nouvelle réponse du Conseil d'Etat.

Dans l'intervalle, il semblerait que le projet aille de l'avant, comme si de rien n'était. Une demande d'autorisation de construire a été récemment déposée pour le bâtiment cantonal adjacent au CFA, qui comprendra 50 places de détention administrative et les locaux de la police internationale.

Vu ce qui précède, mes questions au Conseil d'Etat, que je remercie d'avance pour ses réponses, sont les suivantes :

- 1. Le Conseil d'Etat va-t-il honorer la motion 2489 et renoncer à la construction du centre fédéral d'attente et de départ CFA à Genève ?***
- 2. Quand le Conseil d'Etat prévoit-il de transmettre son nouveau rapport au Grand Conseil, suite au refus de la M 2489-B ?***
- 3. La demande d'autorisation de construire susmentionnée concerne-t-elle également le centre CFA ?***
- 4. Si le centre fédéral fait l'objet d'une procédure spécifique, quel en est l'intitulé et à quel stade en est-elle ?***
- 5. Le Conseil d'Etat peut-il décrire dans le détail les prochaines étapes de la construction du centre et indiquer de manière transparente les possibilités de recours qui s'offriront aux opposant-e-s à ce projet ?***

² <http://ge.ch/grandconseil/data/texte/M02489B.pdf>